

ÉDITION JANVIER 2021 #13

L'Agglo

LE MAGAZINE DE L'AGGLOMÉRATION
de SAINT-DIÉ-DES-VOSGES

le Mag

FRAIZE

L'agglo.



Saint-Dié
des
vosges

ACTUALITÉS > ÇA S'EST PASSÉ SUR NOTRE TERRITOIRE

1

#1 Valeurs républicaines

À l'occasion du 115^e anniversaire de la loi de séparation des Églises et de l'État, il a été rendu hommage à Aristide Briand, rapporteur de la loi de 1905 et à Jules Ferry, père de l'école laïque. Et de rappeler que liberté, égalité, fraternité, laïcité composent les valeurs de la république française.



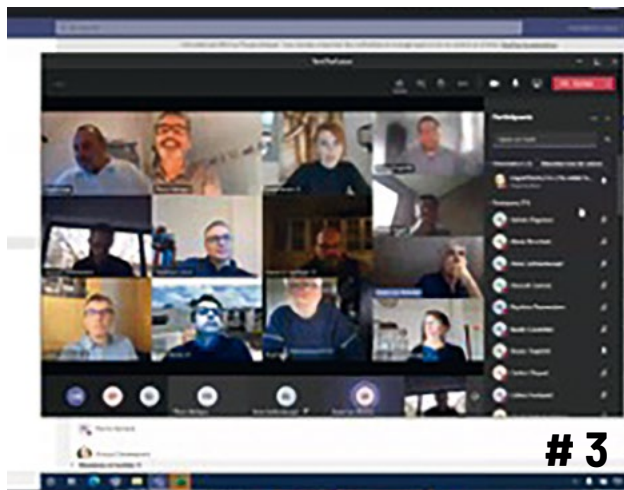
2

#2 Une nouvelle page s'ouvre sur la friche du Souche

La friche industrielle aulnoise s'efface peu à peu. La communauté d'agglomération y prépare, rive droite, un site de formation aux métiers de la sécurité ; la rive gauche est confiée à des entreprises privées. CERAM Industrie y installe sa base logistique, projet créateur d'emplois soutenu par une mobilisation convergente du député Gérard Cherpion, de l'Agglomération, de la commune d'Anould et de l'EPF Grand Est.

#3 Week-end d'accélération à l'InSIC

Pandémie oblige, le week-end d'accélération TechTheFuture de Saint-Dié-des-Vosges organisé par l'Institut Supérieur d'Ingénierie de la Conception (GIP-InSIC) et l'IMT Mines Alès s'est déroulé en visioconférence. Quatre entreprises dédaciennes, Gantois, Dailot, INORI, CIRTES étaient porteuses de projets. Quatre autres étaient issues du Grand Est. Les élèves ingénieurs ont travaillé sur des bases d'idées nouvelles.



3

#4 Des enseignes en vitrophanie

Une initiative orchestrée sous l'égide de la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges dans le cadre de l'opération de revitalisation des bourgs-centres, dont Raon-l'Étape est actrice, a fait le buzz rue Pierre-Curie. Parmi d'autres projets du même type, la vitrine d'une ancienne boulangerie, vide depuis très longtemps, a reçu en trompe-l'œil « L'Étape littéraire ». Avec un résultat pour le moins spectaculaire.



4

ÉDITO > LE MOT DU PRÉSIDENT



PRÉPARER LA SORTIE DE CRISE

*Un mauvais rêve... C'est avec cette pensée que nous avons collectivement tourné la page de 2020, en espérant conjurer notre désarroi face à **un monde transformé**. Las ! 2021 n'a pas relégué par enchantement la pandémie et ses conséquences pour nos commerces, nos industries, nos activités culturelles, sportives et associatives.*

*Il nous faut donc pour un temps continuer à vivre ainsi. Tout en préparant la **sortie de crise**, car on n'avance bien qu'en regardant devant soi, plutôt que la pointe de ses souliers.*

*Préparer la sortie de crise, en ouvrant **le premier centre de vaccination « en ville » du département**, à Saint-Dié-des-Vosges, dès le 12 janvier 2021. Préparer la sortie de crise, **en exonérant nos entreprises** d'une partie de la cotisation foncière des entreprises 2020, décision que très peu d'intercommunalités ont prise et qui permet pourtant de soutenir concrètement*

*l'activité. Préparer la sortie de crise, **en maintenant nos investissements** à un haut niveau en 2021, avec trois opérations emblématiques à Anould, Pierre-Percée et Saint-Dié-des-Vosges. Préparer la sortie de crise, **en accompagnant les projets de développement ou d'implantation** d'entreprises qui émergent, aussi nombreux que nos inquiétudes sur l'activité existante.*

*Je le répète avec vous : quand le vent souffle fort, le moment est venu de **serrer les rangs** plutôt que de nous diviser. Le goût de notre nation pour la querelle peut connaître une trêve. En Déodatie comme ailleurs, abordons 2021 avec détermination, sang-froid et dans l'unité !*

David Valence

Président de la communauté
d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges



AU SOMMAIRE

#04 > AVANCER

- Finances : Prudence et ambition
- Pacte territorial de relance et de transition écologique
- La fibre déployée sur tout le territoire en 2022

#08 > DÉVELOPPER

- Économie : L'Agglo en soutien des professionnels
- L'Agglomération redonne vie au château de Pierre-Percée

#12 > VIVRE ENSEMBLE

- Recyclage : Toujours plus de tri, en toute simplicité !
- La Maison de l'Enfance Françoise-Dolto devient intercommunale
- Lecture publique : Escales, un catalogue et une carte unique
- Musée Pierre-Noël : Créer du lien par la médiation

#18 > DEUX COMMUNES DANS L'AGGLO

- Fraize et Plainfaing

#20 > PORTRAIT

- Bénédicte Serrière

Directeur de la publication : David Valence
Rédaction, illustrations, réalisation technique, photographies : service Communication
Impression : l'Ormont imprimeur - 03 29 56 17 59
 www.ormont-imprimeur.com - Saint-Dié-des-Vosges
Charte graphique : DargDesign - 06 09 53 52 46
 www.dargdesign.com - Anould
Diffusion : Médiapost

AVANCER >



FINANCES PRUDENCE ET AMBITION

Le contexte sanitaire plonge la France dans une situation dramatique, avec, annoncé dans le projet de Loi de finances, un Produit Intérieur Brut en baisse de 10 %. A l'échelle de l'Agglomération, on déplore également des pertes financières dès 2020 et on s'attend à un exercice 2021 perturbé. L'intercommunalité joue donc la carte de la prudence financière, en maintenant cependant son ambition au titre de l'investissement.

Choc pétrolier de 1975 : la France voit son PIB diminuer d'un ou deux points.

Crise financière de 2008 : le Produit Intérieur Brut baisse de trois pour cent.

COVID-19 : c'est une chute vertigineuse de 10 % qui est annoncée pour 2020. C'est dire dans quelle mesure la crise sanitaire que nous traversons est également une crise économique. A l'échelle de la Déodatie unie, les incidences ont été immédiates : baisse du produit de la taxe de séjour, perte de fréquentation des transports en commun, impact important sur la fiscalité, notamment la Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises pour laquelle nombre de sociétés sont éligibles à un report.

Au total, la section Fonctionnement du budget 2020 a perdu 400 000 euros de recettes prévues et enregistré 250 000 euros de dépenses supplémentaires. Pour 2021, on estime les recettes fiscales en baisse de 800 000 euros et 250 000 euros de dépenses

imprévues. En deux exercices à peine, la COVID-19 pourrait être à l'origine d'1,6 million d'euros de pertes de fonctionnement. Alors la prudence s'impose au moment de construire le budget 2021. Le transfert du Spectacle vivant dans les compétences de la communauté d'agglomération permet d'envisager une certaine stabilité des dotations. Parce qu'une partie des aides de l'Etat est calculée d'après le Coefficient d'Intégration Fiscale, indicateur de la part des compétences exercées au niveau du groupement de communes. Le CIF moyen pour les intercommunalités de même strate est à 0,386, l'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges est à un niveau inférieur, à 0,259. « Mais ce n'est pas un argument pour intégrer coûte que coûte, rappelait le premier vice-président Claude George, en charge notamment des finances, au moment de présenter le budget aux conseillers communautaires. Lorsqu'on intègre, c'est parce qu'on a un véritable besoin. »

Autre recette de fonctionnement : la fiscalité. Elle est évidemment attendue en baisse en raison des différents dispositifs d'assouplissement proposés aux entreprises pour les aider à traverser cette phase difficile. Alors que les impôts et taxes représentaient 19,35 millions d'euros en 2019 et 19,17 millions d'euros en 2020, les estimations les plus optimistes les plafonnent à 18,53 millions d'euros pour l'exercice qui débute.

C'est bêtement mathématique, mais si l'on veut un budget à l'équilibre alors que les recettes sont en baisse, il faut diminuer les dépenses. Elles continueront à évoluer sous l'effet des transferts et des mutualisations, avec une diminution des attributions de compensation et une augmentation des charges à caractère général et de personnel (21 millions d'euros pour ces deux postes soit les deux tiers des dépenses de fonctionnement). Un travail d'optimisation des fluides a démarré il y a quelques mois et d'autres frais courants font l'objet d'un travail de réduction.

Au total, sur le budget principal du budget primitif, recettes et dépenses de fonctionnement s'équilibrent à hauteur de 35 millions d'euros.

Du côté de la section d'investissement, on garde le cap, pas question pour l'Agglomération de revoir ses ambitions à la baisse. Avec une enveloppe dédiée de l'ordre de 11 millions d'euros, l'intercommunalité poursuivra les

actions déjà engagées : le pôle culturel et touristique La Boussole (5 millions d'euros), la restauration patrimoniale et la valorisation touristique du château de Pierre-Percée (950 000 euros), le déploiement de la fibre optique (750 000 euros), la contribution au programme de rénovation énergétique de l'habitant « Habiter mieux » (360 000 euros), la dynamisation des centre-ville et centres-bourgs (420 000 euros), le fonds de concours (400 000 euros), le développement économique (300 000 euros)...

Un seul programme nouveau est lancé cette année, prévu depuis 2018 au titre des Autorisations de programme : les opérations qui seront réalisées sur le site du Souche à Anould, lesquelles mobiliseront un peu plus de 3 millions d'euros sur les exercices 2021-2022.

Sur le budget Gestions des déchets ménagers, la réhabilitation et la mise aux normes des déchetteries, l'étude de faisabilité d'une nouvelle déchetterie et le déploiement de l'incitatif nécessiteront un investissement de l'ordre de 1,8 million d'euros brut, avec recours à l'emprunt à hauteur de 500 000 euros.

Sur le budget Eau et Assainissement, des travaux d'assainissement seront poursuivis à Allarmont (plus de deux millions d'euros sur deux exercices budgétaires) et concerneront également Luvigny. L'étude de sécurisation de l'approvisionnement en eau sur le secteur Fave et Meurthe sera poursuivie en 2021.



Anould : la nouvelle vie du Souche

Un peu plus de trois millions d'euros investis sur deux exercices budgétaires par la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges : la friche papetière du Souche, implantée à Anould, est au cœur des ambitions intercommunales. Le site couvre une superficie de plus de 20 hectares, dont 30 000 m² (3 ha) bâtis, répartis sur une dizaine de bâtiments (de qualités variables).

L'Agglomération a pour projet d'y installer, rive gauche de la Meurthe, un site de formation lié aux activités de la sécurité, près duquel pourraient également s'ajouter des entreprises du secteur de la sécurité.

Le bâtiment central sera réhabilité dès 2021, en lien avec l'Etablissement Public Foncier du Grand Est. Ce projet, qui nécessite une mobilisation transversale des services de l'Agglomération, contribuera fortement au développement de l'attractivité du territoire.

La rive droite accueillera des activités privées : la première entreprise, CERAM Industrie, est en train d'y réaliser les travaux nécessaires à l'implantation de sa plateforme logistique dans le bâtiment dit « coucheuse », zone de stockage des bobineuses et ateliers de finition des papeteries du Souche.

L'histoire des papeteries du Souche

- Papeteries construites en 1875 (elles ont employé jusqu'à 850 personnes),
- Mai 2007 : premier dépôt de bilan des Papeteries du Souche
- Reprise de l'activité par 106 de ses salariés (Souche Papers)
- Septembre 2012 : liquidation de Souche Papers et fermeture définitive du site





AVANCER >

PACTE TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ACCÉLÉRER LES POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES

Favoriser la transition écologique, assurer le développement économique et développer la cohésion territoriale, voici la triple ambition du Pacte territorial de relance et de transition écologique (PTRTE), initié par le gouvernement en fin d'année dernière et duquel s'empare le préfet des Vosges en lien avec les intercommunalités, dont la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

Cette démarche Etat-Région-Département doit permettre d'accompagner, sur la durée du mandat municipal, la concrétisation du projet de territoire de chaque collectivité engagée avec les acteurs territoriaux.

Il doit simplifier le paysage administratif en rapprochant les dispositifs contractuels de l'État et des différents partenaires au service des spécificités et enjeux du territoire. Outil de relance et de reconquête des territoires, sa gouvernance est, à l'échelle vosgienne, assurée par le préfet Yves Séguy, le vice-président du conseil régional David Valence et le président

du conseil départemental François Vannson.

Mais concrètement, direz-vous..

Concrètement, le PTRTE ne balaye pas l'existant d'un revers de main. Ce qui est déjà contractualisé et répond aux attentes de la transition écologique et de la cohésion des territoires bascule dans le Pacte territorial de relance et de transition écologique. A l'échelle de la Déodatie, on pense forcément au Contrat de transition écologique signé en janvier 2020 notamment par l'Etat via le Préfet, le Pays de la Déodatie et la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges. Une enveloppe de l'ordre de 9,6 millions d'euros sur trois ou quatre ans devait financer cinq grands axes de transition écologique : la sensibilisation et la communication ; les bâtiments et l'urbanisme ; la filière agricole ; la filière bois ; le tourisme. Au total, quinze actions visant à réduire la vulnérabilité des systèmes naturels et humains contre les effets des changements climatiques. Parmi ces actions figurent notamment la

réalisation d'une liaison cyclable longue de 19 kilomètres entre Saint-Léonard et Saint-Dié-des-Vosges ; la construction par le Toit Vosgien d'un bâtiment à ultra basse consommation, bâtiment dit « passif », quai Sadi-Carnot à l'emplacement de l'ancien CCAS déodatien ; l'aménagement d'une maison de la biodiversité à Saint-Dié-des-Vosges ; ainsi que le lancement d'une étude pour lutter contre l'artificialisation des sols...

Le message est clair : le PTRTE n'est pas un contrat de plus ni une remise en question de l'existant, mais bien une intégration et une capitalisation des contrats existants, une vision d'ensemble des projets et des acteurs sur un territoire, un accompagnement sur-mesure et une simplification, un document vivant, une méthode de travail pour faire avancer les bons projets dans les bons écosystèmes. Et surtout : un financement qui permet de réaliser les projets !

LA FIBRE DÉPLOYÉE SUR TOUT LE TERRITOIRE EN 2022

Si aujourd'hui une grande partie de la ville de Saint-Dié-des-Vosges est maillée par la fibre optique, ça n'est pas encore le cas des zones moins denses du territoire de l'agglomération. Pour éviter la fracture numérique des communes rurales et périurbaines, la Région Grand Est, compétente en la matière, a lancé un vaste programme de déploiement de la fibre optique sur la totalité de son territoire, pour un montant des travaux d'infrastructures de près d'un milliard et demi d'euros, pris en charge par le délégataire concessif, le groupe Losange, à hauteur de 85 %.

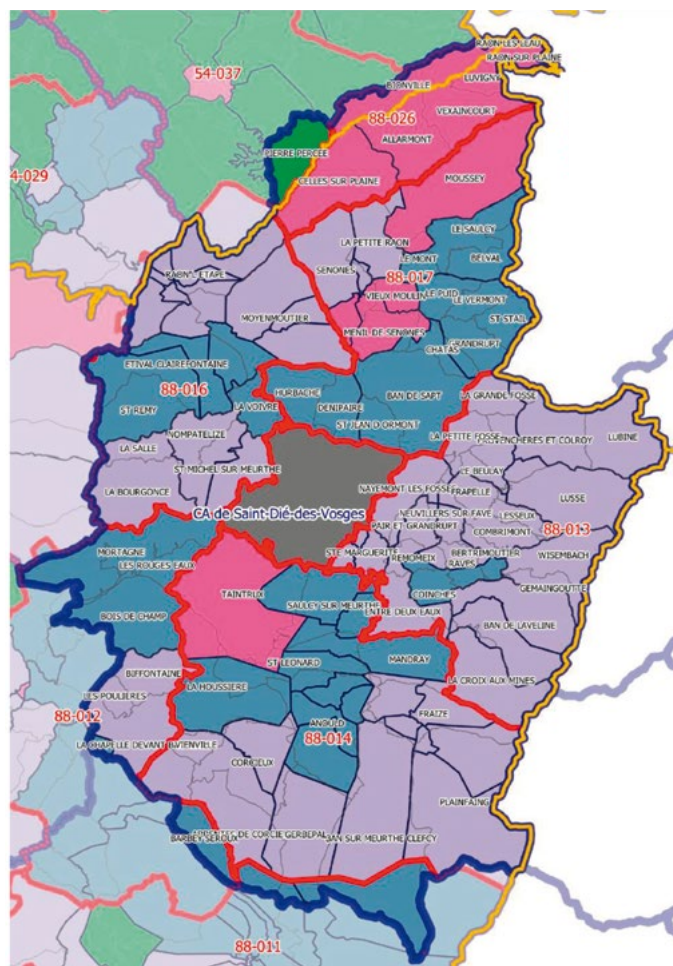
L'aménagement numérique du territoire en Très Haut Débit permet le développement des commerces et notamment du e-commerce, de la télémédecine, du télétravail, bref apporte des réponses très concrètes aux problématiques et enjeux d'aujourd'hui. Surtout, il donne la possibilité aux entreprises artisanales, industrielles ou agricoles d'avoir accès aux mêmes outils que les grands groupes et d'envisager ou de développer une internationalisation de façon plus efficace.

Pour les particuliers, il offre une connexion rapide et performante, l'utilisation possible de plusieurs objets connectés en même temps et, soyons fous, une TV ultra-haute définition, mais surtout de disposer de services publics en ligne pour effectuer leurs démarches administratives dans des conditions optimales. Le très haut débit est donc indispensable pour toutes les composantes du territoire et la fibre optique est de loin la meilleure solution pour l'apporter.

Le groupe Losange a pour mission d'assurer la conception, une grande partie du financement, la construction, l'exploitation, la maintenance et la commercialisation du réseau sur une durée de 35 ans. Avant que chaque foyer et chaque professionnel puisse trouver la fibre à sa porte et solliciter son opérateur pour bénéficier du THD, il reste encore beaucoup à faire. Pour l'équipement de son territoire, la communauté d'agglomération mobilise chaque année 750 000 euros, subventionnés à hauteur de 522 000 euros par le Département, sur les 3,5 millions d'euros nécessaires. 34 944 prises sont à installer. En décembre dernier, les études avaient démarré à Saint-Rémy, Etival-Clairefontaine, Moyenmoutier, La Voivre, Ban-de-Sapt, Saint-Jean-d'Ormont, Taintrux, Saulcy-sur-Meurthe, Mandray, Saint-Léonard, La Houssière, Biffontaine ou encore Ban-sur-Meurthe-Clefcy et les travaux étaient lancés sur Hurbache, Denipaire, Méné-de-Senones, Châtas, Grandrupt, Saint-Stail, Le Vermont, Le Puids, Vieux-Moulin, Belval, Le Mont, Le Saulcy, Moussey, La Petite-Raon ou encore Senones. Malgré les deux périodes de confinement qui ont entraîné un retard dans ses missions, le délégataire s'est engagé auprès des élus à terminer ses chantiers en trois phases : août 2021, août 2022 et au plus tard le 31 décembre 2022.

Actualisation post 1^{er} confinement - fin de chantier

- fin de chantier entre août 2020 et août 2021
- fin de chantier entre août 2021 et août 2022
- fin de chantier entre août 2022 et décembre 2022



DÉVELOPPER >

#COVID19 : LA RÉGION SE MOBILISE POUR L'ENSEMBLE DE SES ACTEURS



ÉCONOMIE L'AGGLO EN SOUTIEN DES PROFESSIONNELS

En coordination avec l'ensemble des pouvoirs publics (Etat, Région Grand Est), la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges se mobilise pour apporter des réponses aux questions des entrepreneurs et des commerçants du territoire.

Des réponses, mais pas seulement : à travers différents dispositifs au premier rang desquels le Fonds Résistance, elle met aussi la main à la poche pour les aider à surmonter la crise.

151 000 euros versés par l'Agglo

Sur les 44 millions d'euros mobilisés à l'échelle régionale, 601 000 euros sont dédiés au territoire de la Déodatie, dont 151 000 euros abondés directement par l'Agglomération. Signe que notre territoire est économiquement très fortement impacté par la crise, l'enveloppe attribuée par l'intercommunalité déodatienne a été consommée. Beaucoup d'entreprises réparties au quatre coins du territoire ont été aidées, qu'elles agissent dans le secteur du commerce, de la communication, de l'hébergement touristique...

L'impact économique de la crise sanitaire est aussi difficile à chiffrer qu'à anticiper. Mais il sera plus que significatif. La Région Grand Est a souhaité apporter une réponse responsable, à la hauteur des besoins des entreprises et des associations de son territoire, en proposant le Fonds Résistance, avec les conseils départementaux, les établissements publics de coopération intercommunale et la Banque des Territoires.

Il s'agit d'un accompagnement sous la forme d'une avance remboursable pour renforcer la trésorerie des associations, entrepreneurs, micro-entrepreneurs et petites entreprises dont l'activité est impactée par la crise

sanitaire. Financer cette trésorerie, c'est assurer la continuité de leur activité voire d'en permettre la relance pour les plus impactés... Ce fonds abondé par les différentes institutions partenaires relève d'une intervention de « dernier ressort », en complément des autres dispositifs opérés par l'Etat et les collectivités territoriales pour soutenir les acteurs qui se sont vu refuser des prêts garantis par l'Etat. Parce que le Fonds Résistance reflète sa volonté d'être aux côtés de ses entreprises, de ses commerces et de ses associations, la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges s'est inscrite avec volontarisme dans ce dispositif.

Résistance Loyers

Parce que les besoins des acteurs économiques sont à la fois cruciaux et urgents, la Région Grand Est a mis en place au dernier trimestre la déclinaison « Loyers » du Fonds Résistance, sur ses propres crédits cette fois-ci, qui consiste en une subvention (donc non remboursable) attribuée aux professionnels qui ont subi ou subissent la procédure de fermeture administrative liée à la crise sanitaire. La Région peut prendre en compte jusqu'à 100 % du loyer mensuel hors taxes des locaux commerciaux, chaque mois de fermeture entre le 1^{er} novembre et le 31 janvier, dans la limite de 1 000 euros par mois, en plus des aides qui sont déjà mobilisées.

L'Agglomération détenant la compétence Immobilier d'entreprise, elle a dû donner son autorisation à la Région Grand Est pour le déploiement de ce dispositif.

Dégrèvement de la Cotisation foncière des entreprises

Lors de la séance de juillet 2020, le conseil communautaire de l'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges a décidé le dégrèvement des deux tiers de la Cotisation foncière des entreprises, en faveur des petites et moyennes entreprises relevant du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture, du transport aérien et de l'événementiel.

Un guide spécifique destiné aux acteurs économiques du territoire

Outre le guichet unique (lire par ailleurs), la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges a mis en ligne un guide relatif à l'accompagnement et aux aides des acteurs économiques, guide réactualisé dès qu'un nouveau dispositif est mis en place ou que des évolutions sont apportées à l'existant.

Disponible en ligne sur le site www.ca-saintdie.fr, ce guide d'une quarantaine de pages apporte, de façon synthétique, toutes les réponses aux questions relatives à l'activité partielle, aux cotisations sociales, impôts, report de charges, conflits avec clients ou fournisseurs, au Fonds de solidarité, aux Fonds Résistance et Résistance Loyers, à la trésorerie, au e-commerce, aux plans sectoriels et de relance, au plan #1Jeune1Solution...



L'Agglomération présente au quotidien à travers un guichet unique

Depuis sa création, la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges a placé le développement économique en tête de ses priorités.

La crise sanitaire que nous connaissons depuis presque un an n'est pas sans conséquences majeures sur l'économie nationale ; il est donc parfaitement cohérent que l'intercommunalité ait souhaité, dès la mi-mars, accompagner les entreprises, et plus particulièrement les PME, les commerçants et les artisans.

Pour cela, elle a mis en place un guichet unique qui a pour vocation de les orienter vers les services compétents dans l'application des dispositifs de soutien proposés par le Gouvernement ou la Région Grand Est : la mise en place de l'activité partielle, le télétravail, le report des cotisations et du paiement de l'impôt...

Guichet économique unique de la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges :
economie@ca-saintdie.fr
ou par téléphone au 06 08 52 44 90.





L'AGGLOMÉRATION REDONNE VIE AU CHÂTEAU DE PIERRE-PERCÉE

En 2019, la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges a lancé la phase 1 des travaux de consolidation patrimoniale du château de Pierre-Percée, première étape d'un vaste chantier qui se poursuit et qui devrait permettre à ce site exceptionnel, dont les origines remontent au XII^e siècle, de rayonner dans tout le Grand Est.

Classé Monument historique depuis 1981, le château de Pierre-Percée est porteur de bien des espoirs de développement touristique. Situé à quelque 495 mètres d'altitude, il offre un panorama exceptionnel sur la Vallée des Lacs et sa tour beffroi. Son puits et ses murs d'enceinte en font un lieu rare.

Ainsi, après la mise à disposition du site par la commune de Pierre-Percée, propriétaire des lieux, la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges a choisi de mener une opération de consolidation et de valorisation des vestiges du château afin de lui rendre sa superbe et de lui permettre de devenir un haut-lieu de l'attractivité de l'Agglomération. Débuté en 2019 avec la phase 1 comprenant des travaux de consolidation patrimoniale puis la prescription d'une fouille préventive par le Service Régional de l'Archéologie, le vaste chantier vise quatre objectifs : la consolidation et la sécurisation du monument, la mise en valeur du site et de son histoire, la réponse aux attentes de la clientèle touristique et le souhait de faire de ce site un phare qui rayonne dans tout le Grand-Est.

Malgré la crise sanitaire, les contraintes qu'elle impose et les épisodes de confinement, le chantier dirigé par l'équipe de Judicaël de La Soudière-Niault, architecte du patrimoine, se déroule bien. Les travaux et les fouilles se font simultanément, efficacement et en bonne intelligence. Les fouilles ont suivi l'avancement

du chantier, ce qui a permis un contrôle de l'archéologue au fur et à mesure des découvertes et a donc également facilité la coopération avec les services de la DRAC. Menés par Roc Aménagement, les travaux de confortation du rocher sont terminés. La fouille, assurée par l'INRAP (Institut National de Recherches Archéologiques Préventives) a permis de découvrir plus de vestiges que prévu initialement. Il revient à l'entreprise Piantanida d'en assurer la restauration. Enfin, la première partie du traitement de la végétation dont s'occupe l'entreprise IdVerde est réalisée, elle comprenait la coupe et le désherbage des ouvrages sur le tabulaire et autour du beffroi, étape importante car indispensable pour que les autres entreprises puissent travailler. Reste encore, pour cette étape précisément, le nettoyage de quelques vestiges de sol et l'abattage de quelques arbres au vu de leur état sanitaire.

Les travaux avancent donc à un bon rythme et l'avenir de ce site touristique exceptionnel s'annonce radieux.



Quelques dates-clés

- **XII^e et XIII^e siècles**
Les comtes Henri de Salm sont possesseurs du château.
- **1635**
Le château est abandonné.
- **1793**
Les ruines du Château deviennent propriété de l'Etat.
- **1915**
Un poste d'observation pour la défense contre avions est installé sur le site durant la Première Guerre mondiale.
- **1972**
Début d'un chantier de fouilles bénévole qui durera 4 ans.
- **1981**
Les ruines du château sont classées Monument historique.
- **2014**
La commune de Pierre-Percée devient propriétaire du site et réalise des travaux d'entretien.
- **2017**
Lancement de l'étude de restauration patrimoniale et de valorisation touristique engagée par la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.
- **2019**
Lancement de la phase 1 des travaux de consolidation patrimoniale puis prescription d'une fouille préventive par le Service Régional de l'Archéologie.



VIVRE ENSEMBLE >



RECYCLAGE TOUJOURS PLUS DE TRI, EN TOUTE SIMPLICITÉ !

Depuis le 1^{er} janvier, les consignes de tri évoluent sur toute la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et vous êtes invités à déposer dans vos sacs jaunes ou dans vos conteneurs de tri, en plus des habituels déchets recyclables, tous vos emballages plastiques. On vous explique tout !

Au fil des années, le tri sélectif des déchets s'est imposé comme un geste parfaitement inclus dans notre mode de vie et notre quotidien et a permis à chacun de faire un geste en faveur de l'environnement. L'année 2021 marque une évolution dans ce sens avec une modification des consignes de tri depuis le 1^{er} janvier.

En effet, pour améliorer le recyclage des déchets et simplifier le tri au quotidien, EVODIA, en collaboration avec la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, en charge de la collecte des déchets ménagers sur son territoire, incluent dans les déchets à recycler l'ensemble des emballages plastiques. Concrètement, il vous suffit d'ajouter aux produits que vous mettiez dans vos sacs jaunes ou conteneurs de recyclage jusqu'à présent, des emballages tels que les pots de yaourts, les barquettes de beurre ou de viande, les emballages de gâteaux, les films alimentaires, blisters ou sacs plastiques ou encore les boîtes de poudre chocolatée. Bref, la règle est simple : si c'est un emballage, il va au tri !

Grâce à votre geste de tri, vous agissez en faveur de l'environnement et de la préservation des ressources, tout en diminuant le poids de votre poubelle grise d'ordures ménagères. En vigueur sur tout le département, ces nouvelles consignes de tri permettent une véritable réduction des déchets et s'inscrivent dans le respect de la loi de transition énergétique.

Pour plus de compréhension et de clarté, un courrier explicatif a été envoyé à tous les habitants de la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et des flyers ont été distribués.

Toutes les informations sont également à retrouver sur le site de la communauté d'agglomération : www.ca-saintdie.fr

Vous avez une question ou un doute ?

Contactez-nous par mail :

service-dechets@ca-saintdie.fr

ou par téléphone au 03 29 52 65 56.

Vous pouvez également consulter le site : www.evodia.org.

Plus de tri : plus de recyclage

Au fil des ans, chacun a pris conscience de l'urgence de protéger la nature mais aussi de l'impact que pouvaient avoir les gestes, même, a priori, les plus insignifiants. Ainsi, les Français ont-ils, pour la plupart, pris l'habitude de trier leurs déchets depuis plusieurs années déjà. Avec cette extension de la liste des produits à trier à des emballages jusqu'ici non recyclés, la liste des déchets recyclables s'allonge et réduit considérablement le poids des déchets qui restent à jeter dans les ordures ménagères. Les magazines et autres journaux en papier, les emballages alimentaires en carton, les conserves et emballages en métal, les bouteilles et flacons en plastique sont depuis longtemps recyclés.

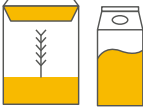
Grâce à ces nouvelles modalités en place depuis le 1^{er} janvier, les barquettes, boîtes, pots et tubes, sacs et films en plastique rejoignent la liste. Les sacs jaunes et autres conteneurs de tri grossissent tandis que le poids de la poubelle à ordures ménagère diminue. Grâce au tri, chacun agit en faveur de l'environnement et de la préservation des ressources naturelles. A la fin de l'année 2019, en France, 61 % des bouteilles et flacons en plastique étaient recyclés et transformés en nouveaux flacons ou bouteilles ou en textile, par exemple. L'extension des consignes de tri permet d'un côté de simplifier et de systématiser le geste de tri et de l'autre côté, de développer le recyclage des emballages en plastique. On permet ainsi aux entreprises de recyclage de disposer de matière pour expérimenter les process et développer les technologies nécessaires à leur recyclage, à grande échelle.

Dans les Vosges, je TRIE tous mes EMBALLAGES

Magazines & Journaux en PAPIER



Emballages alimentaires en CARTON



Conserves & Emballages en MÉTAL



Bouteilles & Flacons en PLASTIQUE





BARQUETTES



**BOITES
POTS
TUBES**



**SACS
FILMS
PLASTIQUES**



Conception Evodia, 11/2020

CITEO  Cherchez ensemble une nouvelle vie à vos déchets.

Avec Évodia et votre collectivité, tous les emballages se trient et les papiers se recyclent !

ÉVODIA  www.evodia.org

Ordures ménagères ou tri sélectif ?

Voici, en quelques exemples, ce que pouvez ou non mettre dans votre sac ou conteneur de tri :

- Les mouchoirs en papier et essuie-tout utilisés ?
- Les lingettes nettoyantes ?
- Mes cotons à démaquiller ?



Ils vont aux ordures ménagères.

- Les pots de yaourt et leurs opercules ?
- Les barquettes alimentaires en polystyrène ?
- Les sacs plastiques ?
- Les tubes de dentifrice ?
- Les barquettes d'œufs ? Qu'elles soient en plastique ou en carton...
- Les flacons de cosmétiques ?
- Ma canette de soda ?
- Mes boîtes de conserve ?
- L'emballage plastique de mon pack d'eau minérale ?
- L'emballage de mon sandwich ?



Oui, vous pouvez désormais les mettre dans les sacs de tri.

- Et pour les emballages en verre ?

Pour les emballages en verre, rien ne change, ils sont toujours à déposer dans les conteneurs à verre.



En résumé

Désormais, si c'est un emballage, il va au tri !

Mais n'oubliez pas : le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas !

VIVRE ENSEMBLE >

LA MAISON DE L'ENFANCE FRANÇOISE-DOLTO DEVIENT INTERCOMMUNALE

Gérée jusqu'alors par la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, la Maison de l'Enfance Françoise-Dolto est devenue intercommunale le 1^{er} janvier dernier. Désormais accessible à toutes les familles du territoire de l'agglomération, le lieu offre de nombreux services.



Depuis 1989, la rue du 10^e-BCP à Saint-Dié-des-Vosges accueille la Maison de l'Enfance Françoise-Dolto. En 32 ans, le lieu a connu bien des évolutions, traversant les décennies en grandissant et en s'adaptant à l'air du temps. Le 1^{er} janvier 2021 marque une nouvelle étape importante pour la structure qui est désormais placée sous la coupe de la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges. L'ensemble des habitants de l'agglomération peut ainsi disposer de ses services à des tarifs qui varient en fonction uniquement des revenus de chacun mais pas du lieu de résidence. Des services très nombreux qui concernent l'ensemble des familles.

Outre l'**accueil familial** qui se fait au domicile d'assistants maternels agréés et embauchés par la Maison de l'Enfance, le site permet également l'accueil en **crèche** des enfants âgés de 3 mois à 3 ans et en **halte-garderie** des enfants de 3 mois à 6 ans par heure, demi-journée ou journée, pour permettre aux petits de faire en douceur leurs premiers pas en collectivité, et à leurs parents de favoriser l'autonomie de leurs enfants.

Le **Lieu d'Accueil Enfants-Parents** « La petite pause » est gratuit, confidentiel et accessible aux parents et aux enfants de la naissance à 6 ans. Animé par deux accueillantes, c'est quant à lui un lieu de rencontre et d'échanges pour les adultes et un espace d'ouverture et de socialisation pour les enfants.

Depuis octobre 1989, la Maison de l'Enfance abrite également une **ludothèque**, un espace culturel d'animation et de rencontre entre les générations, autour du jeu, des jouets et du prêt de jeu. Un endroit très apprécié qui fait le bonheur des familles, des écoles maternelles et primaires et des établissements d'accueil d'enfants.

Un lieu précieux pour les familles et les assistants maternels

La Maison de l'Enfance Françoise-Dolto est un lieu précieux tant pour les familles que pour les assistants maternels. A travers l'**accueil familial**, elle permet l'accueil des enfants âgés de 0 à 6 ans, selon les besoins des parents, au domicile d'assistants maternels agréés, embauchés par la Maison de l'Enfance. Elle assure la gestion administrative, la formation, le suivi à domicile et l'accompagnement par une éducatrice de jeunes enfants. Elle propose des matinées d'éveil au sein de la structure pour les enfants à partir de 2 ans.

En outre, grâce au dispositif de **halte-garderie**, la Maison de l'Enfance permet aussi aux parents de bénéficier d'un temps rien que pour eux dans leur quotidien, en leur offrant la possibilité de confier leurs enfants, âgés de 3 mois à 6 ans, par heure, demi-journée ou journée. Un temps précieux pour les enfants qui peuvent ainsi faire, tout en douceur, leurs premiers pas en collectivité et gagner en autonomie. Pour les enfants de 3 ans à 6 ans, la halte-garderie les accueille aussi les mercredis et vacances scolaires.

Enfin, la Maison de l'Enfance est aussi un des sites du **Relais des assistants maternels** de l'Agglomération.

En devenant intercommunale, la Maison de l'Enfance Françoise-Dolto va également pouvoir mutualiser ses services avec ceux de la micro-crèche « Les Renardeaux » de Saint-Léonard. Les deux établissements sont d'ailleurs d'ores et déjà réunis via la commission d'attribution des places commune.

Infos pratiques

La Maison de l'Enfance Françoise-Dolto est située à l'angle de la rue du 10^e-BCP et de la rue Pierre-Bérégovoy à Saint-Dié-des-Vosges.

Le secrétariat est ouvert du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h toute l'année. Pour tout renseignement ou pour connaître les tarifs (adaptés en fonction de vos revenus), contactez la structure au **03 29 56 28 51** ou par mail à l'adresse : **f.dolto@ca-saintdie.fr**



Le prêt de jeu en drive

Pour faire face à la crise sanitaire tout en continuant à permettre aux familles d'emprunter les jeux de la ludothèque, la Maison de l'Enfance Françoise-Dolto a mis en place un système de drive les mercredis après-midi. Les personnes intéressées sont invitées à prendre contact avec le standard de la Maison de l'Enfance. Ils expliquent à leur interlocutrice le type de jeu qu'ils recherchent et sont conseillés quant aux jeux susceptibles de répondre à leurs attentes qu'ils peuvent ensuite réserver puis venir récupérer à la Maison de l'Enfance, en drive.

Le LAEP « La petite pause », un soutien de taille

La crise sanitaire qui nous frappe depuis plusieurs mois peut rendre le quotidien des familles difficile en réduisant considérablement la vie sociale. Tant que les mesures mises en place par le gouvernement pour lutter contre l'épidémie de Covid-19 le permettent, le Lieu d'Accueil Enfants-Parents, joliment appelé « La Petite Pause », reste ouvert. Il offre la possibilité aux parents et aux enfants, de la naissance à 6 ans, gratuitement et confidentiellement, de se retrouver autour de deux accueillantes, de se rencontrer et d'échanger. Il est aussi un lieu d'ouverture et de socialisation pour les enfants.

Naître Allaiter Grandir

La Maison de l'Enfance Françoise-Dolto abrite également des permanences de l'association « Naître Allaiter Grandir » qui permet un accompagnement de la naissance via des temps d'échanges autour de l'allaitement maternel et organise des ateliers d'initiation au portage des bébés afin de favoriser le lien avec eux et de contribuer à leur bien-être.

Consultations de prévention

Les puéricultrices et les médecins de Protection Maternelle Infantile assurent à la Maison de l'Enfance des consultations de prévention pour les enfants de moins de 6 ans, en vue de surveiller leur développement physique et psychomoteur.

VIVRE ENSEMBLE >

LECTURE PUBLIQUE

ESCALES :

UN CATALOGUE ET

UNE CARTE UNIQUE

De janvier 2018, date de leur regroupement sous la compétence de la Communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, jusqu'à novembre 2020, les médiathèques de Saint-Dié-des-Vosges, Étival-Clairefontaine, Senones, Raon-l'Étape et Fraize fonctionnaient avec quatre logiciels différents. Et donc avec quatre catalogues, quatre fichiers d'inscrits, des services, des interfaces et des procédures différents. Après des mois de travail de préparation, l'ensemble du réseau Escales partage désormais un même logiciel. Ainsi aux 155 000 références déjà existantes pour les médiathèques de Saint-Dié-des-Vosges s'ajoutent 60 000 autres documents issus des autres médiathèques.

Le public dispose maintenant d'un seul et unique catalogue, rédigé et alimenté par les bibliothécaires des six médiathèques. Autre avantage, une inscription dans l'un des sites du réseau permet d'emprunter dans tous les autres sites Escales, grâce à la carte unique qui est délivrée. Simple et pratique, ce nouveau logiciel partagé permet une plus grande clarté sur l'offre. D'autant que les lecteurs peuvent désormais emprunter jusqu'à 15 documents pour une durée de quatre semaines.



Une simplicité d'utilisation et des services supplémentaires pour l'utilisateur

- préparer ses emprunts à l'avance et les réserver
- connaître dans quelle médiathèque se trouve un document
- vérifier la disponibilité d'un livre, d'un CD...
- consulter son historique des prêts sur les deux derniers mois
- prolonger un emprunt
- effectuer des suggestions d'achats aux bibliothécaires
- donner son avis sur un livre, un CD, un film...

faire une suggestion d'achat

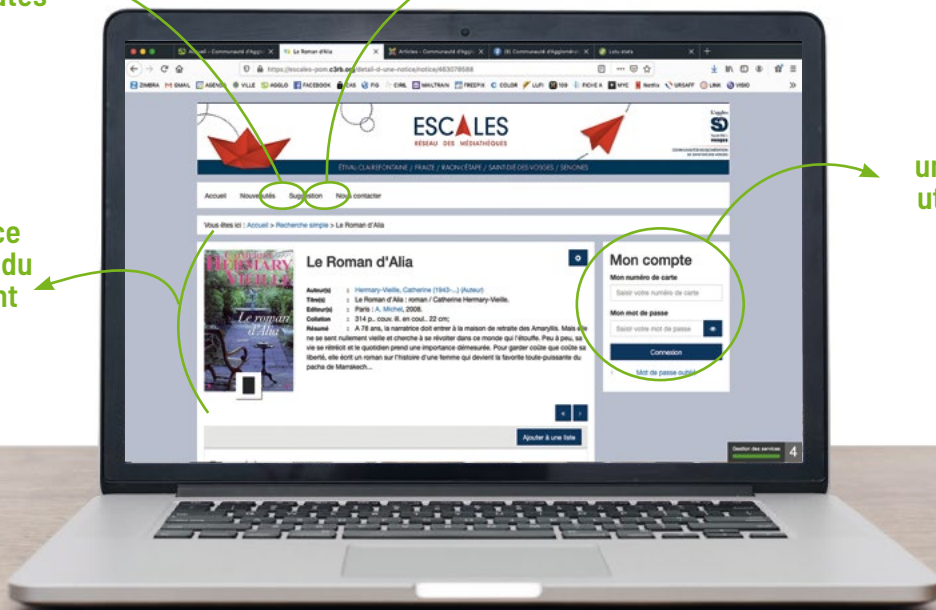


escales-pom.c3rb.org

une sélection de nouveautés

une notice complète du document

un compte utilisateur





MUSÉE PIERRE-NOËL CRÉER DU LIEN PAR LA MÉDIATION

L'équipe de médiation du musée favorise la rencontre entre le patrimoine et les différents publics, en les accompagnant dans leur découverte des œuvres. Avec l'élaboration de supports de visite adaptés, l'encadrement de projets artistiques, la programmation d'événements et de workshop thématiques, de multiples actions prennent forme autour des collections permanentes et des expositions temporaires. Des partenariats (musique, lecture publique, spectacle vivant, artisanat, etc.) font naître quant à elles des propositions pluridisciplinaires innovantes, autour d'une thématique commune. En ce début d'année, le lauréat d'un premier concours design a ainsi été dévoilé avec la précieuse collaboration de deux ébénistes du territoire.

De nombreuses formules dédiées invitent également le public scolaire et les familles à s'approprier le musée durablement en mêlant leur regard pour en faire un véritable espace de curiosité, d'émerveillement et d'ouverture. Que ce soit lors d'un projet collectif où les élèves réinterprètent le travail d'un(e) artiste, ou durant un anniversaire ludique où les enfants relèvent des défis, les médiatrices cherchent à rendre l'expérience marquante et à donner goût à de futures explorations.

Le développement d'outils numériques et d'interventions hors-les-murs, amplifié par la crise sanitaire, rend aussi possible la construction de nouvelles approches pour sensibiliser au fil de vidéos, de tutoriels, de visites virtuelles ou encore d'ateliers, qui font la lumière sur la diversité des œuvres conservées dans les réserves ou présentées dans les expositions. Pour maintenir ensemble ce lien essentiel et être tenu informé des actualités, rendez-vous sur le compte Facebook et Instagram du musée, ainsi que sur le site internet de l'Agglomération.

Contact : mediation-mpn@ca-saintdie.fr



DEUX COMMUNES DANS L'AGGLO >

FRAIZE et
PLAINFAING

Dans les Vosges, 17 « Petites villes de demain », rassemblent 19 communes, dont Fraize – Plainfaing. Toutes deux traversées par la Meurthe font partie de la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et des 189 communes du Parc naturel régional du Ballon des Vosges.



Le lancement de « Petites villes de demain » intervient au moment où notre pays connaît une crise sanitaire et économique sans précédent. Pour y faire face, l'État engage un plan de relance de 100 milliards d'euros, dont une partie importante des crédits est

territorialisée. Sa concrétisation repose notamment sur la mobilisation rapide des collectivités. Les 1 000 territoires engagés dans « Petites villes de demain », démontreront leur dynamisme, la variété de leurs projets et leur engagement dans un modèle de

développement plus écologique. À ce titre, les « Petites villes de demain » pourront bénéficier immédiatement des crédits de la relance pour le financement de leurs projets relatifs à l'écologie, la cohésion et la compétitivité.

Carte identité

PLAINFAING

1 703 habitants

Gentilé : Plainfinois

Altitude : de 530 à 1 306 m

Superficie : 38,56 km² dont 66 % boisés

Communes proches :

A l'est du département des Vosges, Plainfaing se situe géographiquement à la porte de l'Alsace. Saint-Dié-des-Vosges est à 13,6 km, Gérardmer à 14,9 km et Colmar à 27,2 km.

FRAIZE

3 004 habitants

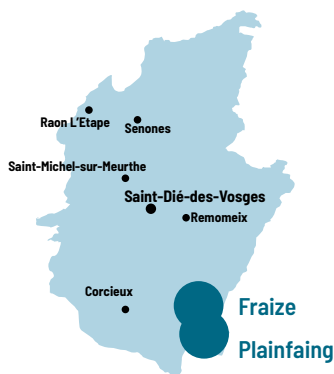
Gentilé : Fraxiniens

Altitude : de 468 m à 1 131 m

Superficie : 15,59 km²

Communes proches :

A l'est du département, Fraize se trouve 11,8 km de Saint-Dié-des-Vosges, à 15,3 km de Gérardmer et à 28,9 km de Colmar. A vol d'oiseau Strasbourg est à 71,3 km.



Plainfaing

Le village de Plainfaing (Pleinfain, Pleinfin) fit partie du ban de Fraize et son histoire se confond avec celle de ce ban.

Malmenée par la crise du textile, Plainfaing a fait front. De gros travaux de réhabilitation ont été engagés. Parmi d'autres investissements, on cite le réseau d'eau potable totalement modifié et agrandi.

Classée station verte de vacances, la commune possède sur son territoire une réserve classée. La faune et la flore y sont riches. Des espèces animales protégées comme le grand tétras y sont présentes. Une aire de covoiturage est située près de la salle des fêtes. Une piste cyclable prend son départ à Plainfaing pour aller jusqu'à Saint-Léonard, c'est la Voie verte de la Haute Meurthe.

La Confiserie des Hautes-Vosges (CDHV), Eurocable, Fragola, AD Promotion, une trentaine d'artisans, de commerçants et des agriculteurs composent un noyau de forces vives, renforcé par une vie associative dynamique.

Fraize

On situe au VII^e siècle l'établissement des premières populations rurales à la Costelle.

Jusqu'au XIX^e siècle, Fraize ne fut qu'un gros village agricole très dispersé, où les lieux-dits l'emportaient sur l'unité communale. Ensuite, l'industrie textile fit florès durant plus d'un siècle et demi.

L'agriculture demeure présente, ainsi qu'un total de quelque cent cinquante entreprises et commerces. Un hôpital EHPAD accueille une centaine de places, la vie associative est bien représentée.

La maison Masson-Wald est inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. C'est une ancienne officine représentative de la thérapeutique en milieu rural aux XVIII^e et XIX^e siècles.

Réhabilitée, elle accueille une crèche halte-garderie, une bibliothèque et des locaux d'exposition.



Un binôme gagnant

Caroline Lerognon

Maire de Fraize, vice-présidente de la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, en charge des dossiers Enfance et Jeunesse, Services au public (y compris Politique de la Ville), Caroline Lerognon se félicite de l'obtention du label *Petites villes de demain* pour lequel Fraize et Plainfaing avaient candidaté avec le soutien actif du président de la communauté d'agglomération, David Valence.

« L'Etat a prévu 3 milliards d'euros qu'il partagera sur six ans entre les 1 000 communes retenues. C'est une reconnaissance de nos existences et une opportunité pour nos deux communes. C'est un plus pour notre territoire Haute Vallée de la Meurthe et pour la Déodat. »

Quelles sont les conséquences de ce label ?

« Nous avons là un enjeu fort de continuité urbaine, nous défendrons des thèmes communs. Nos projets sont nombreux et restent à prioriser. Des aides financières et logistiques seront débloquentes en fonction des besoins réels sur des trajectoires dynamiques, respectueuses de l'environnement. »

Comment se dessine l'avenir ?

Caroline Lerognon est enthousiaste. « Avec Plainfaing nous imaginerons un autre centre-ville, il s'agit de mieux vivre dans nos communes, mais aussi de donner l'envie aux gens d'y venir, et pourquoi pas de s'y installer. »

Patrick Lallevee

Maire de Plainfaing, vice-président la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et président de l'Office de Tourisme Intercommunal, Patrick Lallevee se réjouit avec le même engouement que sa collègue.

« C'est une chance inespérée qui permettra un apport financier que l'on n'aurait jamais pu avoir sans ce label ! »

En charge du Tourisme, de la Promotion du territoire, et de la Montagne au sein de l'Agglomération, Patrick Lallevee évoque un tremplin vers demain.

« Tout en espérant une augmentation de la population et l'installation de commerces, en particulier dans les locaux laissés vides, nous travaillerons ensemble pour la cohésion et le respect environnemental. Nous serons en lien avec l'agglomération et le service Action Cœur de Ville, Centralité. »



BÉNÉDICTE SERRIÈRE

« Il faut toujours viser la lune, car même en cas d'échec, on atteint les étoiles »

Déodatienne de cœur, Bénédicte Serrière reconnaît un reflet de son parcours dans cette citation d'Oscar Wilde.

Native de Châtel-sur-Moselle, Bénédicte Serrière réalise sa scolarité primaire à Igney, puis son cycle secondaire au collège de la Providence à Portieux. Dirigée vers un BEP assurance dans un établissement spinalien, cette orientation ne lui correspond pas. Bénédicte en sort meurtrie, mais avec la certitude d'avoir envie de se battre pour conduire ses études le plus loin possible. Elle intègre alors l'école Saint-Joseph à Épinal où elle trouve une écoute et un soutien bienveillant. Elle s'en trouvera confortée dans son désir de réussir. Élève à l'université de Nancy, elle obtient sa licence et une maîtrise AES (Administration Economique et Sociale). Ce sera ensuite l'université Lyon III AIE qu'elle quitte en 1995 avec un DESS en ressources humaines. Dans l'ancienne capitale des Gaules, la jeune femme fait connaissance de Laurent, un Vosgien, qui devient son mari en 1996. La même année, elle est embauchée comme DRH au lycée lyonnais Thomas-d'Aquin.

En 1997, Jules arrive au monde. Gabin naît en 1998. Las du béton et de la grande ville, le couple choisit de s'installer à Senones d'où est originaire Laurent. Ce sera chose faite en 2008. Un projet commun se dessine et prend forme. Professeur de physique chimie en mal de reconnaissance dans son travail, Laurent



envisage de créer une brasserie artisanale. Bénédicte rejoint l'idée. Par amour, elle décide de suivre son époux.

Embauchée comme assistante de direction au Cirtes de Saint-Dié-des-Vosges en 2009, elle voit en parallèle se concrétiser l'entreprise de brasserie. L'acquisition du matériel, le local, la recette dont le nom est rattaché à la principauté de Salm sont prêts. La bière du Sorcier peut sortir des alambics. Les choses de la vie sont parfois aussi imprévisibles que terribles. En 2010, Laurent Serrière choisit de quitter ce monde. Tout bascule, pourtant Bénédicte se refuse à sombrer. *« Je n'imaginais pas voir une autre personne que mon mari poursuivre ce qui lui avait coûté tant de cœur. J'ai décidé de continuer en déléguant la fabrication à un sous-traitant belge. Tout en conservant mon emploi au Cirtes où je travaille à la gestion de projets collaboratifs, je me suis occupée de la partie commerciale de la bière jusqu'en 2018. »*

Il lui fallut beaucoup de courage et de résilience pour avancer. L'installation dans une ancienne ferme rénovée à Saint-Michel a aidé à la sérénité. *« Pour mes fils, je suis restée positive en prouvant que par l'envie et le travail on s'en sort. La nature humaine possède des ressources*

que l'on ne mesure pas forcément, mais que l'on trouve au fond de soi. Et je dois dire que mes deux garçons se sont révélés formidables, tant sur le plan scolaire qu'au quotidien. Ils m'ont épargné le moindre souci. » Bénédicte profite de son temps libre pour lire, écouter de la musique, créer des bijoux, tricoter et s'occuper de ses fleurs. Elle qui aime la photographie est fascinée par la beauté des grands espaces hors des « usines à touristes ». La nature authentique lui procure des ondes positives. Lorsque Laurent s'en est allé, un voyage en Laponie avec ses deux garçons fut bénéfique. Comme une chanson de Jean-Louis Aubert offerte en direct au téléphone par l'artiste un soir de Noël. Une lumière au bout du tunnel.